

Fiche d'action ②

Définir les rôles, responsabilités et critères de sélection des représentants du secteur communautaire

Le secteur communautaire doit définir et approuver les rôles, responsabilités et critères de sélection de ses représentants, puis les communiquer.

■ Étapes clés :

- ✓ 1. Les animateurs du secteur communautaire appuient un processus permettant de déterminer le type et le nombre appropriés de représentants du secteur communautaire au sein des organes de coordination tels que l'autorité nationale de coordination de la lutte contre le SIDA. Le type et le nombre de représentants doivent refléter les caractéristiques des divers groupes à représenter :
 - Le type de communauté (les personnes vivant avec le VIH/SIDA ainsi que les groupes marginalisés et vulnérables - p. ex., travailleurs du sexe, utilisateurs de drogues injectables).
 - La géographie (p. ex., groupes basés dans les capitales, les districts ou les zones rurales).
 - La taille des organisations (p. ex., unipersonnelle, à grande échelle).
 - Le niveau des organisations (p. ex., communautaires, de district, nationales, internationales).
 - La priorité des organisations (p. ex., SIDA, droits de la personne, promotion de la femme).
 - Les types d'organisations (p. ex., organisations d'entraide, prestation de services, réseau).
 - La culture des organisations (p. ex., politique, religieuse).
- ✓ 2. Au terme de ce processus, le secteur communautaire, par le biais d'un groupe de coordination, travaille à élaborer le mandat des représentants. Un document doit définir leurs principaux rôles et responsabilités au sein de l'instance de coordination nationale et auprès du secteur communautaire². Il doit également indiquer ce que l'on attend de l'organisation même des représentants, en ce qui a trait par exemple aux télécommunications, à l'administration et à un accord d'appui institutionnel formel.
- ✓ 3. Conformément au mandat, le secteur communautaire travaille à établir l'expérience personnelle, les qualités et les compétences qui manquent à ses représentants. [Voir l'encadré 12]
- ✓ 4. Le secteur communautaire documente le mandat, les organisations et les profils personnels sous forme de description de poste écrite comprenant les critères de sélection de ses représentants. Il peut s'agir de critères qu'ils doivent remplir et de critères qu'il serait préférable qu'ils remplissent. L'objectif devrait être d'appuyer la sélection d'un large éventail de représentants du secteur communautaire. [Voir l'encadré 13]

² Voir la fiche d'action ①

- ✓ 5. Le secteur communautaire diffuse ouvertement la description de poste et les critères de sélection auprès de ses membres et d'autres intervenants³.

Encadré 12 : Connaissances, compétences et attitudes des représentants du secteur communautaire

Connaissances	Compétences	Attitudes
<p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expérience pratique et connaissance du VIH/SIDA • Compréhension de la réponse du secteur communautaire au VIH/SIDA • Questions touchant les personnes vivant avec le VIH/SIDA et les groupes marginalisés • Secteur communautaire (qu'est-ce que c'est, comment ça fonctionne) • Priorités concernant le VIH/SIDA et programmes des autres secteurs • Systèmes et protocoles juridiques 	<p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse des politiques et plaidoyer • Communication et partage d'information • Capacité d'écoute et d'empathie • Leadership, négociation et recherche de consensus • Gestion de programme (planification stratégique, fixation des priorités, rédaction de propositions, budgétisation, suivi-évaluation) • Capacité de comprendre des idées, documents et données complexes • Capacité de travailler en équipe et d'être flexible • Aptitudes langagières (pour les forums locaux, nationaux et internationaux) • Connaissance des technologies de l'information (Internet, courriel) 	<p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Positif, enthousiaste et persuasif • Prêt à donner suffisamment de temps (préparation de réunions, participation et suivi) • Honnête et pragmatique • Crédible au sein du groupe qu'il représente • Diplomate et capable d'accepter la critique • Engagé envers l'égalité, particulièrement en ce qui concerne les personnes vivant avec le VIH/SIDA, les femmes et les communautés marginalisées • Ouvert au travail avec d'autres secteurs (gouvernement, entreprises)



Image 1 : Formateur en lutte contre le VIH/SIDA faisant la démonstration de l'usage du condom, Mozambique ; Image 2 : Les communautés participent à l'inauguration des services du projet ACER, Zambie ; Image 3 : Professionnelle du sexe, Inde.
© 2006 Shailaja Jathi

³ Voir la fiche d'action 8

Encadré 13 : Critères de sélection proposés par le Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH/SIDA et le Projet POLICY

Le Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH/SIDA et le Projet POLICY proposent les critères ci-après pour les représentants des personnes vivant avec le VIH/SIDA (PVVIH) aux mécanismes nationaux de coordination (MNC) du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme. Ces critères peuvent être adaptés à d'autres franges du secteur communautaire ainsi qu'à tout organe ou processus de coordination :

1. Affiliation organisationnelle

Nos représentants doivent être membres actifs d'au moins un des groupes suivants :

- Une association de PVVIH.
- Une organisation non gouvernementale de PVVIH.
- Un réseau de PVVIH.

2. Qualités personnelles

Les PVVIH membres de MNC doivent être :

- Des personnes vivant avec le VIH/SIDA et ouvertes au sujet de leur statut.
- Prêts à travailler dans l'intérêt des groupes de PVVIH et de groupes apparentés, tels que les jeunes, les femmes, les hommes qui ont des relations sexuelles avec des hommes (HSH), les UDI, les travailleurs du sexe, les migrants et les réfugiés.
- Perçus comme étant crédibles et honnêtes, et jouissant de la confiance de leur communauté.
- Prêts à affronter leurs propres préjugés et capables de faire preuve d'absence de discrimination envers les femmes, les HSH, les UDI, les travailleurs du sexe, les étrangers et d'autres groupes vulnérables.
- Motivés pour défendre les droits de toutes les PVVIH, quelle que soit leur identité (p. ex., situation économique, éducation, religion et culture).
- Ouverts au travail avec d'autres groupes et secteurs (p. ex., gouvernement, milieu universitaire, secteur privé).
- Capables de défendre d'autres croyances et priorités des PVVIH face à la critique et à l'opposition farouches des autres.
- Capables de travailler en équipe et d'être flexibles, tolérants et ouverts à la critique.
- Prêts à écouter les autres et à faire preuve d'empathie, et à voir les choses du point de vue des autres, aussi différentes ou provocantes qu'elles puissent paraître.
- Prêts à être des leaders et non des « victimes ».
- Disposés à appuyer le principe d'égalité des sexes et capables de le faire.

3. Investissement de temps

Les représentants des PVVIH doivent être :

- Capables de consacrer le temps qu'il faut pour une représentation effective des PVVIH au sein du MNC (un minimum absolu de quatre jours : un pour étudier à l'avance les documents de chaque réunion du MNC, un pour se concerter avec le groupe de PVVIH avant la réunion, un pour la réunion proprement dite et un après chaque réunion, pour fournir un feedback aux groupes qu'ils représentent).

- Capables de consacrer suffisamment de temps à se familiariser avec les donateurs et les services existants dans le pays, afin que la proposition coordonnée de pays puisse convenablement traiter les lacunes en matière de services et empêcher la duplication des efforts.
- Prêts à consacrer du temps à l'apprentissage de nouvelles aptitudes et connaissances.

4. *Études et expérience*

Pour que les représentants des PVVIH au MNC soient efficaces, il est recommandé qu'ils aient :

- Un minimum de deux années d'expérience de travail pertinente dans le domaine du VIH/SIDA.
- Une connaissance approfondie d'un large éventail de questions liées au VIH et de questions sociales connexes.
- De l'expérience en matière de négociation.
- La capacité de penser de façon créative.
- Des études suffisantes pour pouvoir participer efficacement à la planification, au suivi et à l'évaluation de programmes, avec au besoin une formation minimale.
- La capacité de résumer une situation aux groupes de PVVIH de façon efficace, oralement et à travers des rapports bien rédigés et concis.
- La capacité de lire et de comprendre facilement les documents du MNC.

5. *Compétences techniques*

Les compétences techniques suivantes, qui sont importantes et nécessaires pour les PVVIH membres du MNC, pourraient nécessiter la formation de capacités ou le renforcement de celles existantes :

- Aptitudes langagières (pour les forums nationaux et internationaux).
- Compétence en matière de technologies de l'information (informatique, Internet, courriel).
- Compréhension du suivi-évaluation de projets et de programmes.
- Compétences en gestion.
- Rédaction de propositions et de rapports.
- Etablissement de priorités et planification stratégique.
- Compréhension des données et preuves scientifiques actuelles.

(Source : adapté de *Challenging, Changing and Mobilising: A Guide to PLHIV Involvement in Country Coordinating Mechanisms*, Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH/SIDA et Projet POLICY, 2005.)